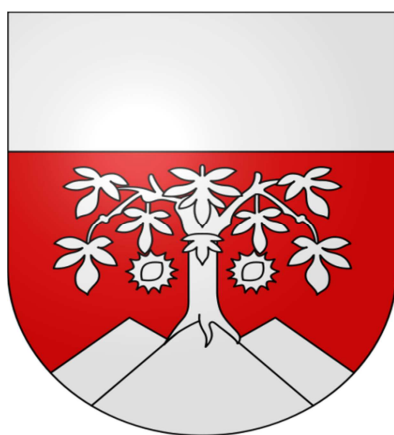


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 3 mars 2014, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2013.
2. Rapport de la Municipalité sur le postulat Marc Maillard et consorts à propos de l'accueil préscolaire.
3. Rapport de la Municipalité sur le postulat Christophe Blanc à propos des feux au carrefour de La Blécherette.
4. Informations sur le Syndicat des améliorations foncières.
5. Actualités et communications de la Municipalité.
6. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
7. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le Syndic et la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les trois personnes ayant pris place dans les rangs du public.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. Jean-Michel VUILLOMENET, Alain CHABLOZ, Eric-Alfred MENETREY, Michel RAVESSOUD, Karin BAUD, Cédric MOTTIER, Christophe ROHR, Marie-Dominique GROBETY, Anh-Nga TRAN, Jean-Pascal ABT.

Est absent excusé au moment de l'appel: M. Jean-Marc PETERMANN (qui a annoncé une arrivée tardive et qui rejoint effectivement le Conseil à 20h30).

Sont absents non excusés : Mme et MM. Christiane BLANC, Guy CORBAZ, Gilbert MONNEY.

Sont présents au moment de l'appel: 51 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met en discussion l'ordre du jour figurant dans la convocation datée du 17 février 2014.

► La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2013

Le Président met ce PV en discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis au vote, le PV est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport de la Municipalité sur le postulat Marc Maillard et consorts à propos de l'accueil préscolaire.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Isabel TAHER-SELLES donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand MARTINELLI aimerait des éclaircissements à propos du prix de fr. 3.85 par heure et par enfant, alors que le prix «EFAJE» est fixé en fonction des revenus des parents. Par ailleurs, dans la convention, il

n'est nullement fait part de critères de qualité. Or, dans les conventions en vigueur dans le secteur social, il est d'usage de fixer des critères d'évaluation.

M. Jacques MARCHAND, Municipal, explique que le prix de fr. 3,85 est un prix moyen. Un tarif progressif ou dégressif n'induirait qu'une différence de quelques centimes. Il faudrait en outre mettre en place au niveau de la commune un système compliqué pour contrôler le revenu de chacun. S'agissant de la surveillance du travail des garderies privées, elle revient à l'Etat (OAJE), qui agit de manière très pointilleuse. Exemple est donné d'un calcul des superficies, avec déduction de la surface des... plinthes.

M. Bertrand MARTINELLI ne comprend toujours pas pourquoi ce mécanisme de surveillance n'est pas mentionné dans la convention.

M. Jacques MARCHAND explique qu'il n'est pas nécessaire de répéter au niveau de la convention les règles en vigueur au sein de l'Etat.

M. Bertrand MARTINELLI souhaite savoir quel va être l'objet des préavis annoncés pour 2014 dans le rapport de la Municipalité.

M. Jacques MARCHAND indique que, si le rapport est accepté par le Conseil, la Municipalité aura tout loisir de présenter des préavis.

M. Bertrand MARTINELLI demande si un préavis sera présenté chaque fois qu'une convention sera signée.

M. Jacques MARCHAND dit que c'est le cas. Il s'agira soit d'une aide au démarrage soit d'une subvention aux parents.

M. Christophe BLANC s'interroge sur le rapport de la Commission des finances à propos de ces garderies.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'un préavis en l'occurrence. Le rapport de la Municipalité n'a aucune incidence financière. La Commission des finances n'a donc pas été convoquée.

Mme Nadège LONGCHAMP aimerait savoir comment les fr. 3.85 seront payés.

M. Jacques MARCHAND explique que cette somme sera déduite de la facture émanant de la garderie. Les parents bénéficieront ainsi directement de la subvention communale.

Mme Nadège LONGCHAMP demande quel est l'intérêt des garderies privées à signer une telle convention.

M. Jacques MARCHAND souligne que leur intérêt est réel. Les garderies ont beaucoup de préinscriptions. Mais beaucoup de parents attendent aussi de savoir si la commune va octroyer la subvention.

M. Laurence MULLER-ACHTARI félicite la Municipalité pour les efforts qu'elle déploie en matière de garderies. Elle aimerait savoir quelle va être la procédure qui donnera la priorité aux enfants du Mont. La convention n'en fait pas mention. Le cas échéant, qu'advient-il de cette priorité au terme du délai de validité de cette convention (5 ans)?

M. Jacques MARCHAND indique que des listes de contrôle seront établies par les garderies. La Municipalité entend regarder ces listes de manière très scrupuleuse. A terme, si les garderies publiques devaient l'emporter sur les garderies privées, la commune n'aurait plus à les subventionner.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

► A une large majorité, sans opposition et avec 3 abstentions, le Conseil accepte le rapport de la Municipalité tel que présenté.

3. Rapport de la Municipalité sur le postulat Christophe Blanc à propos des feux au carrefour de La Blécherette.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Isabel TAHER-SELLES donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- ▶ A une large majorité, sans opposition et avec 1 abstention, le Conseil accepte le rapport de la Municipalité tel que présenté.

Le Président saisit l'occasion pour attirer l'attention de Mmes et MM. les Conseillers sur les différents moyens d'intervention à leur disposition (*cf. exposé détaillé dans le PV de la séance du 16.12.2013*). En l'espèce, on aurait peut-être pu s'économiser la mise sur pied d'une commission pour un objet qui aurait pu être traité plus rapidement sous la forme d'une interpellation.

4. Syndicat des améliorations foncières

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, qui explique que la Municipalité présentera au Conseil durant la séance de fin juin le plan de quartier de Montenaillies, le dernier des 11 plans de quartier du Syndicat.

La présentation du Syndic figure en annexe. Elle synthétise les travaux du Syndicat et explique les éléments fondamentaux d'un syndicat à péréquation réelle.

M. José PINTO aimerait qu'on lui rappelle la manière dont le Syndicat a été constitué.

M. Jean-Pierre SUEUR explique qu'il a été constitué en 1982, sous l'impulsion d'un Municipal, M. Agassiz.

M. José PINTO souhaite savoir comment les membres de ce Syndicat ont été choisis.

M. Jean- Pierre SUEUR explique qu'ils n'ont guère eu le choix. Un périmètre a été défini puis mis à l'enquête publique. Les gens qui figuraient à l'intérieur de ce périmètre ont été «ficelés».

5. Actualité et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR

- Commission «Châtaignier»: a tenu une première séance; nouvelle séance le 12 mars.
- Relations avec les entreprises présentes sur le territoire: une invitation va être lancée pour le 8 mai; présentation avec «Planet Solar», une représentante du Centre patronal et une de Lausanne Régions; idée à creuser: lancer une société industrielle et commerciale (CIC montaine).
- «Le Mont une ville»: on avance; gestion informatique des documents déjà finalisée.
- UAPE: a ouvert ses portes aujourd'hui même.

La parole est donnée à M. Jacques MARCHAND

- «Les Oliviers»/garderie publique au Rionzi: projet mis au concours; 11 juin 2014: vernissage; invitation à la population (présentation des maquettes): du 12 au 20 juin.

6. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Bureau n'a pas de communication à présenter.

Le Président donne lecture d'un courrier de M. André MULLER concernant une benne à compacteur à plastique.

M. André MULLER indique qu'il s'agit d'une pétition. A la déchèterie, les habitants du Mont sont très nerveux. Ils sont reçus sur place avec l'amabilité d'un pitbull. L'atmosphère y est délétère. Il faut que ça change. La lettre comporte une quarantaine de signatures.

Le Président indique que le Bureau examinera cette pétition dans sa prochaine séance et la transmettra à la Commission des pétitions.

Le Président rappelle par ailleurs à Mmes et MM. les Conseillers qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession lors de la séance du 30 juin. Le cas échéant, le premier Vice-Président est prêt à prendre la succession, si on le lui propose. Le deuxième Vice-Président est également prêt à monter d'un échelon si on le lui propose. Dans tous les cas, il conviendra de nommer un deuxième Vice-Président. Par ailleurs, deux scrutateurs suppléants devront être désignés. Le travail du Bureau se complexifie. Il est important que les intéressés se lancent en toute connaissance de cause.

7. Propositions individuelles et divers

M. Patrick MATTENBERGER revient sur l'exonération de la taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets. A quel moment pourra-t-elle entrer en vigueur étant donné que la décision n'avait pas encore été formellement prise lors de la séance où cette question a été abordée?

M. Bernard CHABLOZ rappelle qu'il s'agit d'une décision de compétence municipale et précise que l'annexe au règlement a été changée dans le sens désiré.

M. Marc MAILLARD revient sur les plans de quartiers évoqués précédemment. Si la population de la commune passe à 12'000 habitants, ses infrastructures vont évoluer. Le Syndicat des améliorations foncières est-il associé à cette démarche? Autre question: pour payer ces infrastructures, la commune envisage-t-elle d'augmenter les impôts? Le plafond de la dette va-t-il être relevé?

M. Jean-Pierre SUEUR précise que le Syndicat n'est pas au bout de ces peines. Certaines oppositions sont encore pendantes devant les tribunaux. Pour le reste, le marché du logement et la conjoncture influenceront directement l'avenir de ces plans de quartier. Dans l'hypothèse d'une arrivée de 3'000 nouveaux habitants, il faudrait 15 ou 20 classes nouvelles, d'un coût approximatif de 20 millions de francs. Délai de réalisation: 5 ans au bas mot. Les impôts ont déjà passablement augmenté. Impossible de revenir à la charge. La seule commune vaudoise qui dépasse un taux de 80% est celle de Château d'Oex. Lausanne est à 79%. L'impôt sur les gains immobiliers peut aussi constituer une source de financement. Une partie de la plus-value des terrains vendus par les agriculteurs va aussi désormais être soumise à l'impôt sur le revenu (et non plus à l'impôt sur les gains immobiliers), ce qui constitue des ressources supplémentaires non négligeables. Certains des intéressés s'opposent à cette manière de faire. Nous sommes donc encore un peu dans le bleu.

M. Stephan LEONI, se fondant sur des informations de la RTS, aimerait savoir si, à l'instar d'autres collectivités, la commune du Mont voit s'échapper une (bonne) partie de ses eaux douces à cause de fissures ou de fuites.

M. Michel ODIER, Municipal, explique que le réseau communal a été vendu à la commune de Lausanne. En conséquence, cette dernière en assume la responsabilité. Des contrôles sont opérés régulièrement. Le coefficient de pertes est relativement faible.

M. Alexandre CEVEY évoque des pertes d'eaux régulières au bas du chemin de Pernessy. L'eau déborde sur la chaussée et celle-ci n'est pas salée. Ces eaux vont-elles être drainées?

M. Michel ODIER souligne que les terrains agricoles en question font partie du Syndicat. Lorsqu'ils changeront d'affectation, les problèmes d'infiltration seront réglés. Quant au travail de salage de la voirie, il est effectué correctement. Ces débordements interviennent parfois après le passage des équipes de la voirie, très tôt en fin de nuit.

M. Eric MENETREY précise que, depuis 2003, les nappes étaient à zéro. Elles ne le sont pas depuis 2013. Même si elles étaient drainées, l'eau pourrait couler sur la route. Quant au remaniement parcellaire, il convient de ne pas oublier qu'un des plus gros propriétaires fonciers de la commune est la commune elle-même. Bien négocier les terres en question pourrait aussi apporter quelques millions à la commune du Mont. C'est toujours bon à prendre pour financer les investissements dont il a été question.

M. Jean-Daniel JOERG invite les membres de la Commission de recours en matière d'impôts à se retrouver au fond de la salle après la séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président considère ce point de l'ordre du jour comme étant liquidé.

Il prie le secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel.

Mme et MM. Christiane BLANC, Guy CORBAZ et Gilbert MONNEY sont absents.

Le Président remercie chacune et chacun de sa présence. Il donne rendez-vous aux membres du Conseil pour la prochaine séance agendée au 28 avril.

La séance est levée à 21h37.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Secrétaire :

Gérard Mojon Joël Guillet

Le Mont, le 19 mars 2014